

Décision

Générale

colonial

Décision n° 513/PERS portant nomination à titre intérimaire du chef du service infrastructure et ordonnateur délégué pour les dépenses et les recettes du budget de l'Etat relevant du Ministère des armées – section air .

n° 513/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1973

Date de publication
6 juin 1973

Date du numéro
25 juin 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Grossman, agent contractuel 48-1018, est pour compter du 1er juin 1973, nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles, à titre intérimaire pendant la durée des absences et des empêchements de M Greninger : 1. Chef du Service de l'infrastructure et du Service local constructeur de l'armée de l'air. 2. Ordonnateur délégué pour les dépenses et les recettes du budget de l'Etat relevant du Ministère des armées, section air, et à cet effet recoit délégation de signature.